

Divers



Extrait du bulletin communal de juin 2005

Nous vous informons



Comme vous avez certainement déjà pu le lire, les vols dans habitations et l'insécurité routière constituent les deux principaux pôles d'attention de votre zone de police.

Dans le courant de cette année différentes actions seront menées afin de vous apporter davantage de sécurité dans ces matières. Concrètement, des conseils vous seront donnés pour vous aider à éviter d'en être victime. Conjointement, vos policiers mèneront sur le terrain des actions, visibles ou non, destinées à intercepter les auteurs de ces infractions.

En prélude aux informations qui vous seront communiquées par le biais de ce journal, qu'il s'agisse de conseils proprement dits ou d'un aperçu des résultats obtenus, nous vous informons aujourd'hui des objectifs précis que nous avons fixés et des principales actions prévues aux fins de les atteindre. Vous pourrez ainsi mieux vous rendre compte de la façon dont nous comptons, avec vous, travailler à vous garantir un environnement plus protégé.

En matière de vols dans les habitations :

Objectifs :

- Réduire de 10 % le nombre de vols constatés dans les habitations, soit 658 vols en 2004 (sur les 12 communes de la zone).
- Réduire de 10 % l'importance du préjudice résultant de ces vols.
- Réduire votre sentiment d'insécurité.

Principales activités prévues :

- Donner des conseils destinés à vous aider à protéger votre domicile.
- Patrouiller aux alentours des habitations, y compris la campagne « police veille ».
- Effectuer des contrôles routiers ciblés à des moments et endroits propices.

Tout renseignement relatif à la mise en œuvre des actions en matière de vols dans habitations peut être obtenu auprès du Commissaire D. Lambert au 084/310.306

En matière d'insécurité routière :

Objectifs :

- Réduire de 10 % le nombre d'accidents constatés, soit 449 accidents en 2004.
- Réduire de 10 % le nombre de victimes consécutives aux accidents de roulage, soit 539 victimes en 2004.
- Réduire votre sentiment d'insécurité en la matière, tel que vous nous l'avez fait connaître.

Principales activités prévues :

- Vous informer quant aux conseils à respecter, aux actions menées ou à mener et aux résultats obtenus via la presse écrite et parlée.
- Veiller à l'installation de panneaux préventifs et/ou informatifs le long des routes à risques.
- Organiser des actions préventives avec moyens spécialisés (comme la « voiture-tonneau » lors des manifestations importantes ou des journées consacrées à la circulation routière.
- Intensifier les contrôles destinés à augmenter la visibilité de la présence policière et ciblés sur les trois causes principales d'accidents, de lésions corporelles ou génératrices d'insécurité que sont la conduite en état d'ivresse, la vitesse excessive et le non-respect du port de la ceinture.

- Organiser une fois par mois une semaine de sécurité placée sous l'un des thèmes repris ci-dessus. Ces semaines auront pour but de vous sensibiliser plus encore à certains dangers. Un nombre plus important d'actions spécifiquement orientées sur le thème de la campagne seront menées sur le terrain pendant ces périodes qui se clôtureront la plupart du temps par une action policière d'envergure. Les dates et thèmes de ces campagnes vous seront communiqués préalablement.
- Augmenter la présence policière aux abords des écoles et dans celles-ci par le biais de cours théoriques et/ou pratiques à l'attention des élèves.
- Réprimer plus sévèrement les comportements dangereux ou agressifs au volant.
- Sensibiliser les professionnels du transport rémunéré de personnes (bus, cars) et de biens (poids lourds) au respect des législations en vigueur en la matière.
- Mener des actions de contrôle de la conformité des cyclomoteurs aux prescriptions techniques.
- Proposer une adaptation de l'infrastructure routière aux endroits à risques.
- Mettre en place une initiative visant à récompenser les conducteurs en ordre qui ont adopté un comportement responsable dans la circulation (au travers, entre autres, de cours offerts par la zone de police auprès d'organismes spécialisés dans le domaine de la conduite automobile, tel le RACB).

Tout renseignement relatif à la mise en œuvre des actions en matière d'insécurité routière peut être obtenu auprès du Commissaire L. Halleux au 084/340.701

Vol de vélos ! Aucune chance !

1. Faites graver votre numéro d'inscription au registre national sur le vélo. Ce code est unique et particulièrement difficile à enlever, ce qui permet aux services de police de retrouver facilement vos nom et adresse.
2. Montrez clairement que votre vélo a été gravé. Utilisez à cet effet l'autocollant « vélo gravé ». Cet autocollant dissuadera les voleurs potentiels puisqu'un vélo gravé est facilement identifiable.
3. Peu de personnes arrivent à décrire correctement leur vélo. C'est pourquoi il faut utiliser le passeport vélo. Complétez-le et conservez-le sur vous.
4. Vérifiez, lorsque vous achetez un vélo d'occasion, que celui-ci n'est pas enregistré comme étant volé avant d'y faire graver votre propre numéro de registre national.
5. Un vélo gravé est plus facile à restituer à son propriétaire légitime lorsqu'il est retrouvé.
6. Les voleurs de vélos et les receleurs comptent sur le fait que personne n'entreprendra une action contre eux. Prévenez les services de police lorsque vous apercevez quelqu'un qui force un cadenas ou qui vend illégalement un vélo dans la rue.
7. En cas de vol, il est impératif de le déclarer auprès des services de police. Le passeport vélo vous permettra de donner une bonne description de votre deux roues.
8. Attachez toujours votre vélo, même si ce n'est que pour un instant. Utilisez de préférence un cadenas de vélo agréé par ART. Demandez-le auprès de votre marchand de vélo.

DRIVE-IN DE GRAVURE DE VELOS (DIG)

**Le DIG sera à Rendeux sur le parking de l'école communale
le 03 septembre 2005 de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00**